

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de la Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260601-292026-AU



## DECISION DU MAIRE N°029/2026

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme de travaux de transition énergétique des bâtiments communaux, installation de pompes à chaleur.

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n°16/2026 du 30 mars 2026, donnant délégation au maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour un montant total de financement public maximal de 80% du montant HT ;

VU la nécessité de solliciter des aides financières pour permettre à la commune de mener ce projet ;

VU le budget de la commune ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'établir le détail du financement de l'opération et de solliciter une aide au titre de la DETR 2026 ;

### DECIDE

**Article 1** : De solliciter une subvention au titre de la DETR 2026. Le coût du projet est estimé à 86 103.56 HT, soit 103 324.30 TTC et le financement s'établit comme suit :

Programme de travaux de transition énergétique des bâtiments communaux, installation de pompes à chaleur.				
DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	86 103.56 €	DETR	34 441.00 €	40%
		Autofinancement	51 662.56	60%
<b>TOTAL</b>	<b>86 103.56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>86 103.56 €</b>	<b>100%</b>

**Article 2** : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'instruction des dossiers de financement relatifs à ce projet.

Fait à TORREILLES, le 1<sup>ER</sup> Juin 2026

Le maire,

Guy ROUQUIÉ

